

République Française

-----  
Département de la Seine-Maritime  
-----

**COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE**

-----  
**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
du 27 septembre 2021**  
-----

Délibération N°1 du 27 septembre 2021

Date de convocation **Etaient présents : (14)**

21.09.21

Maryline Fournier, Maire

Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils,

Serge Planchon, Dominique Paul Adjointes,

Pascal Ancelot, Agnès Corruble, Véronique Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé,

Rachida Slamani, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :

En exercice : 23

Présents : 14

Votants : 23

**Etaient Excusés : (9)**

Benoit Boudet ayant donné délégation à Michel Ménager, Emmanuelle Duplessis Yaha ayant donné délégation à Carole Dufils, Patrick Jouen ayant donné délégation à Christine Delcroix, Mickaël Lefevre ayant donné délégation à Isabelle Poulain, Julien Ménard ayant donné délégation à Agnès Corruble, Isabelle Normand ayant donné délégation à Maryline Fournier, Céline Obin ayant donné délégation à Véronique Obin, Vincent Prié ayant donné délégation à Dominique Paul, Guy Sénécal ayant donné délégation à Arlette Vivet.

-----  
Secrétaire de séance : Véronique Obin  
-----

**Convention de servitude Enedis**

**Réseau électrique basse tension rue Auguste Perret**

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Philippe Gautrot, adjoint au maire, expose que le bureau d'études TOPO ETUDES, intervenant pour le compte d'ENEDIS, a sollicité de la Commune, par courrier en date du 30 Juin 2021, l'autorisation de poser un câble basse tension en souterrain de 6 mètres sur la parcelle cadastrée section AD n°228 dont la commune est propriétaire.

Le projet de convention de servitude et le plan de localisation correspondant sont annexés à la présente.

Entendu l'exposé qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise l'établissement d'une servitude sur le terrain cadastré section AD n°228 pour l'installation de 6 mètres de canalisation électrique conformément au plan de localisation présenté.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante

Pour extrait conforme  
Maryline Fournier, Maire



Séance du 27 septembre 2021 Page 1 sur 1